

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2013

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY.

Votants : 25

Conseillers absents - excusés : David CARABIN, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Procurations : Jean-François PASQUET à Jean-Pierre FRANOUX,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Véronique DEVIGNES à Malika TRANCHINA,
Samia MESSALTI à Colette MESNIER,
Elsa PLUMIER à Odile CHANDELIER,
Emmanuel TSCHITSCHMANN à Bertrand KLING,
Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY.

N° 2013-075

Objet : Liste des décisions
Rubrique : 9.1

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Le Conseil Municipal,
Oui les explications du Maire et sur sa proposition,
Vu la Loi N° 96-142 du 21 février 1996,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,
Prend acte des décisions municipales suivantes :

Affaires sociales, scolaires et associatives

- Convention de formation avec l'IRTS, pour le bilan du projet éducatif communal, pour un montant de 510 € ;
- Renouvellement de l'adhésion au réseau gérontologique Gérard Cuny, pour l'année 2013, pour un montant de 240 €.

Administration Générale

- Marché d'assurances SMA BTP, pour l'assurance dommages ouvrage-tous risques du chantier salle polyvalente, pour un montant de 25 864.58 € TTC, de la date de signature et 10 ans après.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2013

Service technique

- Contrat d'entretien intrusion service sécurité, avec BCSE, pour un montant de 3 582.02 € pour 1 an ;
- Contrat d'entretien incendie, avec BCSE, pour un montant de 1 734.20 € pour 1 an ;
- Marché avec CONCEPT PVC, pour les menuiseries extérieures des écoles Pasteur et Leclerc, pour un montant de 38 962.74 € ;
- Marché avec ENDUIEST, pour le ravalement des façades : lot n°1 : Club Odinet et mur de clôture intérieur de la Douëra et lot n°2 : mur du cimetière et soubassement d'une façade de l'Eglise, pour un montant de 31 321.67 (lot n°1) et 20 473.61 € (lot n°2) ;
- Ordre de service avec l'entreprise ABM, pour l'ouverture d'une porte de secours au salon oriental à la Douëra, pour un montant de 2 900.30 € ;
- Ordre de service avec Menuiserie JOLY, pour la fourniture et la pose d'un bloc de porte coupe feu à la Douëra, pour un montant de 5 204.05 € ;
- Ordre de service avec Menuiserie JOLY, pour le remplacement des balustrades extérieures à la Douëra, pour un montant de 12 471.89 € ;
- Ordre de service avec EVP SERVICE, pour la fourniture et la mise en place de béton et calcaire sur le terrain bi-cross du terrain des Chenevières, pour un montant de 3 186.14 € ;
- Ordre de service avec FERMETURISTE DE L'EST, pour le remplacement du portail d'accès au terrain d'entraînement du stade de foot, pour un montant de 3 619.10 € ;
- Ordre de service avec ABC DIFFUSION, pour la mise aux normes des aires de jeux, pour un montant de 14 860.13 € ;
- Ordre de service avec VB SERVICE, pour le garde-corps sur rampes handicapées sur Pasteur Haut et Pasteur Bas, pour un montant de 4 960.05 €.

Culture et Vie Locale

- Convention avec Pl' assos jeux, pour la fête sur le Pont Renaissance du 30 juin 2013, pour un montant de 795 € ;
- Convention avec Pl' assos jeux, pour les quartiers d'été des 19 juillet et 2 août, pour un montant de 750 € ;
- Convention avec l'unité mobile de premier secours, pour la fête sur le Pont Renaissance du 30 juin 2013, pour un montant de 815.27 € ;
- Contrat avec l'Association Kid Cirdus, pour les quartiers d'été du 18 juillet au 03 août, pour un montant de 1 500 € ;
- Convention avec la croix rouge, pour la fête des pains les 5 et 6 octobre, pour un montant de 561 € ;
- Contrat de cession avec Baboeup Productions, pour 2 groupes de musique à la fête des pains du 6 octobre, pour un montant de 4 581.19 € ;
- Contrat avec Dekra, pour les contrôles électriques de la fête des pains, le 04 octobre 2013, pour un montant de 334.88 € ;
- Contrat de cession avec Epikoi Enkor, pour le spectacle d'une heure de la Saint-Nicolas du 7 décembre 2013, pour un montant de 1 001.40 €.



Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

2/2